



EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 28 DECEMBRE 2020 prolongeant le permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux, dit « permis de Marcilly-le-Hayer » (Aube), à la Société Pétrolière de Production & d'Exploitation SAS (SPPE)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, en date du 28 décembre 2020, le permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux, dit « permis de Marcilly-le-Hayer », institué par arrêté du 2 octobre 2019 et prolongé par arrêté du 8 décembre 2017 jusqu'au 30 octobre 2019, est prolongé jusqu'au 30 octobre 2024 sur une superficie réduite à 193 km² environ, compte-tenu d'un engagement financier minimal de 1,850 M€.

Conformément à l'extrait de carte au 1/100 000^e annexé au présent arrêté, le périmètre du permis est délimité par les segments de droites joignant les sommets de A à P.

Cet extrait sera affiché à la préfecture de l'Aube. Il sera en outre, inséré au recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Aube et, aux frais du permissionnaire, publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.

Nota. - Il peut être pris connaissance du texte complet de l'arrêté et de la carte auprès du ministère de la transition écologique (direction générale de l'énergie et du climat, bureau des ressources énergétiques du sous-sol, tour Séquoia, 1 place Carpeaux, 92800 Puteaux) ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est (service de la prévention des risques anthropiques, 2, rue Augustin-Fresnel, BP 95038, 57071 Metz Cedex 03).